

**DÉLIBÉRATION**  
séance du 03 février 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 03 février 2025 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14 - Pouvoirs : 02

Date de Convocation : 27/01/2025

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLET Geoffroy.

**Absents excusés** : Mme CHAUVET Maguy et Mme MORICE Élodie qui ont donné pouvoir respectivement à M. ANGER Gérard et à Mme BILLAUD Vanessa.

**Secrétaire de séance** : M. MANCEAU Michel.

Délibération n° D25\_01\_09

Objet **ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSIONS MUNICIPALES**

Modification de la composition des commissions municipales

M. le Maire rappelle l'intérêt de mettre en place des Commissions Municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal. Elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au Conseil.

Les Commissions peuvent être permanentes ou temporaires, c'est à dire être limitées à une catégorie d'affaires ou à l'étude d'un seul dossier. Chaque commission comprend, en plus des différents membres, un adjoint responsable ainsi qu'un vice-président qui a toute latitude pour provoquer une réunion.

Suite à la régularisation de la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), M. le Maire expose qu'il est judicieux de constituer une commission communale "affaires sociales" pour continuer à examiner les dossiers d'aide sociale.

En conséquence, M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur exposé de M. le Maire ;

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de commissions municipales,

Vu la délibération n° D23\_01\_05 du 30 janvier 2023 relative à la modification des commissions municipales,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité**

- **de créer**, dans les conditions fixées à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission municipale "Affaires sociales" ;
- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour les nominations ou les présentations de candidats, selon les dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- **de désigner** les conseillers municipaux ci-après pour siéger dans ladite commission et ayant accepté leur fonction :  
Adjoint-Responsable : M. SERVENT François  
Membres : Mme TOBI Karine, Mme Vanessa BILLAUD, Mme Élodie MORICE, M. Michel MANCEAU
- **de mettre à jour** le tableau récapitulatif des commissions municipales annexé à la présente délibération, arrêté en séance du 30/01/2023 ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

**Vote du Conseil Municipal :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Certifié exécutoire :**

Télétransmis au contrôle de légalité, le **11/04/2025**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **11/04/2025**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Michel MANCEAU

Secrétaire de séance

François SERVENT  
Maire



DÉLIBÉRATION  
séance du 03 février 2025

Délibération n° D25\_01\_09

Objet ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSIONS MUNICIPALES

Modification de la composition des commissions municipales

Annexe TABLEAU RÉCAPITULATIF

Tableau récapitulatif  
des COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire est Président de droit.

COMMISSIONS MUNICIPALES	ADJOINT RESPONSABLE	MEMBRES DE LA COMMISSION
Finances	Mme CHEVALIER Ingrid	Mme RUCHAUD Emmanuelle MM. BOITEL Dominique – ANGER Gérard GACHINAT Patrick – MANCEAU Michel RENOULEAUD Bruno
Éducation – Enfance – Jeunesse	Mme CHEVALIER Ingrid	Mmes CHALONY Emmanuelle BILLAUD Vanessa – CHAVET Maguy MORICE Élodie – TOBI Karine M. MANCEAU Michel
Bâtiments – Voirie	M. BOITEL Dominique	MM. ANGER Gérard – GACHINAT Patrick MANCEAU Michel – OCTEAU Stéphane RENOULEAUD Bruno – VIOLET Geoffroy
Communication - Loisirs - Culture	Mme CHALONY Emmanuelle	Mmes BILLAUD Vanessa – CHAVET Maguy MORICE Élodie – TOBI Karine MM. RENOULEAUD Bruno – VIOLET Geoffroy
Environnement - Marais - Zones humides	M. ANGER Gérard	Mme CHAVET Maguy MM. GACHINAT Patrick – MANCEAU Michel OCTEAU Stéphane – VIOLET Geoffroy
Révision générale du PLU	M. BOITEL Dominique	Mmes CHEVALIER Ingrid – CHAVET Maguy MM. MANCEAU Michel – OCTEAU Stéphane
Affaires sociales	M. SERVENT François	Mmes BILLAUD Vanessa – MORICE Élodie TOBI Karine M. MANCEAU Michel
Appel d'Offres	M. SERVENT François, Président M. BOITEL Dominique, titulaire M. MANCEAU Michel, titulaire Mme TOBI Karine, titulaire	M. ANGER Gérard, Suppléant M. RENOULEAUD Bruno, Suppléant Mme BILLAUD Vanessa, Suppléante

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 11/04/2025.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 11/04/2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Michel MANCEAU

Secrétaire de séance

François SERVENT  
Maire

